

Légende

PROTECTION DU PATRIMOINE

Degré 1

— Périmètre de la ZPPAUP de Surgères approuvée le 20 décembre 2007 en cours de transformation en SPR

Degré 2

■ Périmètre des centre-ville, centre-bourg ou hameau ancien

Degré 3

■ Périmètre d'extension urbaine au centre-ville, centre-bourg ou hameau

Protection du patrimoine historique et bâti

★ Bâtiment protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Protection du patrimoine végétal

■ Périmètre des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

■ Périmètres délimités des abords des monuments historiques

◆ Immeuble classé au titre des monuments historiques

◆ Immeuble inscrit au titre des monuments historiques

● Site classé au titre de l'article L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement

■ Bâti

□ Limites communales

□ Parcelles

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.7 Patrimoine

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:10000 ème

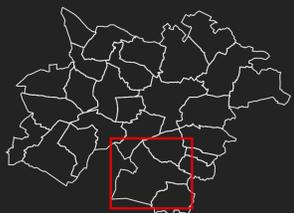
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLU
Sources : Cadastre DCFP 2019, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20

CITADIA CONSEIL

even CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ Genouillé



0 250 500 m